



UNIL | Université de Lausanne

CHAIRE DE DROIT ROMAIN ET DE
DROIT DES POURSUITES ET DES
FAILLITES DE LA FACULTE DE DROIT
ET DES SCIENCES CRIMINELLES



CENTRE DU DROIT DE L'ENTREPRISE
(DROIT INDUSTRIEL, DROIT D'AUTEUR,
DROIT COMMERCIAL) DE L'UNIVERSITÉ DE
LAUSANNE

FORMATION CONTINUE

JOURNÉE LAUSANNOISE DE DROIT DES POURSUITES

UNIL – DORIGNY

BÂTIMENT ANTHROPOLE
AUDITOIRE 1031

Mercredi 4 septembre 2013

8 h 15 - 16 h 15

PROGRAMME

ORGANISATION : PROF. HANSJÖRG PETER, PROF. EDGAR PHILIPPIN

8h15 Accueil des participants et distribution de la documentation

9h00 Introduction et bienvenue

9h05 **Le débiteur à l'étranger : LP, droit des obligations, droit international privé**

Sylvain Marchand, avocat à Genève, Tavernier Tschanz, professeur aux universités de Genève et de Neuchâtel

élection de for judiciaire et for de poursuite - clause compromissoire - for de faillite d'une société étrangère - créance en monnaie étrangère - changement de domicile ou de siège en cours de poursuite - débiteur étranger bénéficiant d'un sursis

9h50 **La poursuite contre le débiteur à l'étranger**

Michel Ochsner, chef du service juridique de l'office des poursuites de Genève

for de poursuite - notification et communication des actes - saisie et réalisation - poursuite contre un Etat étranger - créances de droit public - débiteurs en France voisine (les frontaliers)

10h35 *Pause*

11h00 **Aspects internationaux de la faillite et du concordat**

Giorgio A. Bernasconi, juge au Tribunal d'appel du canton du Tessin

effets en Suisse d'une faillite étrangère - reconnaissance en Suisse d'une faillite ouverte à l'étranger, en particulier dans les relations avec l'Italie - mesures conservatoires et procédure - liquidation de la faillite ancillaire - aperçu de la mainlevée définitive de l'opposition sur le vu d'un jugement étranger

12h00 *Repas au restaurant de Dorigny*

13h45 **La procédure sommaire et la procédure simplifiée dans les litiges de droit des poursuites et des faillites**

Denis Tappy, professeur à la Faculté de droit et des sciences criminelles de l'Université de Lausanne

procédures judiciaires en droit des poursuites - distinction avec la plainte LP - règles procédurales de la LP et du CPC - for et compétence matérielle - valeur litigieuse - cumul - légitimation pour agir et défendre - frais - assistance judiciaire

14h30	La procédure sommaire et la procédure simplifiée dans les litiges de droit des poursuites et des faillites : expériences pratiques Pierre Muller, juge au Tribunal cantonal du canton de Vaud appel et recours au Tribunal cantonal - faits nouveaux - preuves nouvelles et conclusions nouvelles - effet suspensif - action en libération de dette - procédure de conciliation - délais et fêtes
15h15	<i>Pause</i>
15h30	Développements récents du droit des poursuites et des faillites : législation et jurisprudence Hansjörg Peter, professeur à la Faculté de droit et des sciences criminelles de l'Université de Lausanne
16h15	Clôture

* * * * *

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Inscription

Le bulletin d'inscription doit être adressé au CEDIDAC, Université de Lausanne, Bâtiment Internef, 1015 Lausanne, le plus rapidement possible, mais au plus tard dix jours avant la date de la journée. L'inscription est nominative et définitive. Une personne bénéficiant d'un tarif préférentiel ne peut se faire remplacer que par une personne bénéficiant elle aussi à titre personnel du même tarif préférentiel. Dans le cas contraire, la différence sera facturée.

2. Confirmation – paiement

Une confirmation écrite et une facture, avec BVR, vous parviendront après réception de votre bulletin d'inscription. Le paiement doit intervenir à réception de la facture.

3. Emplacement – accès

Les séances auront lieu à Dorigny-près-Lausanne, qui peut être rejoint en prenant le métro M1 depuis Lausanne-Flon ou depuis la gare CFF de Renens jusqu'à l'arrêt «UNIL-Dorigny». Si vous souhaitez venir en voiture, vous avez la possibilité de stationner en zone verte sur le parking de Dorigny.

4. Finance d'inscription – annulation

La finance d'inscription de CHF 450.– par journée et par personne (CHF 375.– pour les membres du Club du CEDIDAC) comprend la documentation, le repas et le café servi pendant les pauses. Sur demande : tarifs spéciaux pour avocats-stagiaires, stagiaires notaires, doctorants et étudiants.

Seules les demandes d'annulation **formulées par écrit** seront prises en considération. Celles-ci doivent nous parvenir 10 jours avant la journée. Dans tous les cas d'annulation, une somme de CHF 60.– sera facturée pour les frais administratifs.



Passé ce délai, la finance d'inscription sera due intégralement, même en cas de non-participation au colloque.

5. Autres renseignements

CEDIDAC
Université de Lausanne - Bâtiment Internef
1015 LAUSANNE

Tél. 021 692 28 50
Fax 021 692 28 55
E-mail : cecidac@unil.ch

BULLETIN D'INSCRIPTION

Le-la soussigné-e, ayant pris connaissance des conditions générales figurant sur ce programme et les acceptant :

- a) **prendra part** à la « Journée lausannoise de droit des poursuites » du 4 septembre 2013
- OUI (non-membre du Club du CEDIDAC, CHF 450.–/personne)
 - OUI (membre du Club du CEDIDAC, CHF 375.–/personne)
 - Je souhaite un repas végétarien
- b) **prendra part** à la « Journée lausannoise de droit des poursuites » du 4 septembre 2013 **et s'inscrit comme membre du Club du CEDIDAC** (contribution annuelle de CHF 100.–) pour bénéficier immédiatement du tarif préférentiel (valable également pour l'achat des publications CEDIDAC)
- membre de soutien (personne morale) contribution: CHF 1'000.–/an au minimum
 - membre ordinaire contribution: CHF 100.–/an
 - membre étudiant ou doctorant contribution: CHF 25.–/an

*Nom

*Prénom

*Profession

*Société

Rue

Numéro

NP

*Ville

E-mail**

Tél. prof. / Mobile

/

Par l'envoi de mon inscription, **je confirme avoir lu et accepté les conditions de participation** figurant au dos de ce bulletin.

Date

Signature

* ces éléments figureront sur la liste des participants insérée dans le classeur de documentation

** sera utilisé pour l'envoi d'annonces et d'informations par le CEDIDAC

Des questions en relation avec les thèmes traités peuvent être déposées lors de l'inscription au séminaire. Les conférenciers auront ainsi la possibilité d'y répondre pendant leur intervention.

Inscription sur notre site www.cedidac.ch ou bulletin à retourner, dûment complété, à :

CEDIDAC
Université de Lausanne
Bâtiment Internef
1015 LAUSANNE